

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	7
Présents	6
Votants	7

Date de convocation
11.09.2026

Date d'affichage
11.09.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON

Séance du 19 septembre 2026

Folio N°57

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 004-210401865-20260919-2026_38-DE



L'an deux mil vingt-six et le dix-neuf septembre à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Raymonde AREND, Messieurs Yannick BERNIER, Antoine CAMPAGNA, Anthony GRILLON, Jean Marc GARCIN.

Absente : Madame Ophélie MARTINO a donné procuration à Madame Nadine GRILLON ;

Monsieur Antoine CAMPAGNA a été nommé secrétaire de séance.

N°2026_38 : Informations au conseil municipal

Selon la délibération n°2026_09 approuvée en conseil municipal du 04 avril 2026 permettant au Conseil Municipal de déléguer à Madame Le Maire un certain nombre de ses compétences, Madame Le Maire doit rendre des décisions prises sur délégation à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal,

De ce fait, Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que :

1 – La commune a fait l'acquisition de 25 tables pliantes auprès de l'entreprise ALTRAD COLLECTIVITES et d'un chariot pour faciliter leur utilisation pour un montant de 2 724€ ttc qui serviront à la Mairie, au comité des fêtes et aux administrés qui en feront la demande.

2 – La commune a fait l'acquisition d'un abri bus auprès de l'entreprise ALTRAD COLLECTIVITES pour un montant de 5 757.60 € ttc qui sera installé sur le parking des Aires en bordure de la RD 311.

3 - La commune a fait l'acquisition d'une table de pique-nique auprès de l'entreprise ALTRAD COLLECTIVITES pour un montant de 1 068.00 ttc qui est installée dans l'aire de jeux pour enfants.

Madame Le Maire précise que les trois d'opérations d'investissement listées ci-dessus vont faire l'objet d'une demande d'aide financière par l'intermédiaire du fonds de concours DLVAgglo 2026 à hauteur de 49% HT.

Les crédits nécessaires à ces investissements sont inscrits au budget 2026

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte de ces informations.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Nadine GRILLON



Le secrétaire de séance,
Antoine CAMPAGNA.

111